

CONSEIL MUNICIPAL DE DECAZEVILLE

Compte rendu de la séance du 9 décembre 2009 à 18h

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance du 20 octobre 2009.
- Décisions prises en délégation par le Maire.
- Tarifs 2010
- Service des eaux : admission en non valeur
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la cuisine centrale: avenant n° 1
- Subventions aux associations.
- Vente de terrain
- Renouvellement du Contrat Temps Libre en Contrat Enfance Jeunesse.
- Participation aux frais de ravalement de façades.
- Budget Résidus Urbains : clôture et incorporation dans le budget général
- Autorisation à mandater les dépenses d'investissement 2010 avant le vote du budget
- Conseil municipal : Remplacement de Madame Bekaddour dans diverses commissions
- Avis sur la demande de régularisation de l'autorisation d'exploiter un atelier de traitement de minéraux par broyage et calcination par la SARL B&CM sur la commune de Viviez

Présents : Mmes et MM. Jean REUILLES - Brigitte SWOBODA ó Pierre DELAGNES ó Lucette ANDRIEU - Hélène SOLIS ó Laurent TARAYRE - Florence BOCQUET - Odile TRATAPEL - Joël MAUREL - Mireille ALMANZA - Annie GIRVAL - Christian MOURINO - Marcelline FRANCES - Daniel BRAVO ó Alex MALIRAT - Patricia REGNIER - Pascal MAZET - Odile LAFON ó Claude REY - Jacqueline QUERBES - François MARTY - Christian TIEULIE - Sonia DIEUDE.

Procurations : Pierre GADEA à Jean REUILLES - Jean Louis CALMETTES à Lucette ANDRIEU ó Guy DUMAS à Jacqueline QUERBES.

Secrétaire de séance : Odile LAFON.

Mademoiselle SWOBODA donne lecture d'une lettre de Monsieur le Maire :

Suite à des ennuis de santé qui me tiennent, pour le moment, éloignés de la gestion municipale, je tiens à remercier Jean Reuilles, à qui je donne procuration pour la séance du conseil municipal de ce soir, les adjoints, toute l'équipe qui l'entoure ainsi que les services de la mairie pour le travail qu'ils réalisent au cours de mon absence.

Je constate avec satisfaction que les projets continuent d'avancer. Il suffit de traverser la Zone du Combal où différents chantiers sont actuellement en cours, entre autres Entreprise Larren, cuisine centrale, ALDI. Je tiens également à exprimer ma satisfaction de voir la dépollution de la Zone du Centre devenir une réalité, première étape pour permettre de réaliser l'aménagement de la ZAC avec la Communauté de Communes.

Nos efforts communs auront enfin payé, mais la réussite n'est au rendez-vous que s'il existe une volonté politique au niveau économique, urbain, social et environnemental. Plus que jamais nous devons rester volontaires et dynamiques pour la concrétiser, d'autant plus que les projets gouvernementaux visent aujourd'hui à transférer les charges de l'Etat sur les Collectivités Locales. Restons vigilants vis-à-vis de ces réformes qui n'ont pour seul objectif que la création d'un pays à deux vitesses, opposant métropole et France rurale.

Non à l'immobilisme, mais oui à des réformes favorables à un aménagement concerté du territoire.

Monsieur REUILLES ouvre la séance en demandant l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : un vœu concernant la réforme des collectivités territoriales. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 20 OCTOBRE 2009

Le compte rendu de la séance du 20 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Les membres du conseil ont pris acte des décisions prises par le Maire en délégation :

- Exercice du droit de préemption
- Ouverture d'une ligne de trésorerie

TARIFS 2010

Madame BOCQUET propose les tarifs des repas de cantine et du centre de restauration, tarifs établis avec le gestionnaire. Le nombre de repas servis en 2009 est resté stable par rapport à 2008, malgré les problèmes de la SAM ; ces tarifs devraient permettre d'arriver à un équilibre.

CANTINE	
Cantine	2,60 "
Cantine (occasionnel)	2,90 "
Extérieurs à la commune	3,00 "
Cantine tarif réduit	1,20 "

RESTAURANT MUNICIPAL

Restaurant:	HT
- Repas retraités	8,30 "
- Repas retraités F.N.S.	5,20 "
- Visiteur	8,34 "
- Stagiaires adultes	6,92 "
- Stagiaires scolaires	5,50 "
- Personnel communal	5,64 "
- Boisson chaude	0,60 "
- Boisson froide	1,00 "
- Petit déjeuner	2,75 "

Foyer Bellevue:

- Repas midi	6,21 "
- Repas soir	3,99 "
- Conditionnement midi	0,81 "
- Petit déjeuner	2,75 "
- Personnel	5,64 "

Repas vendus aux communes voisines:

- Scolaire	3,70 "
------------	--------

Repas vendus à la mairie

	5,30 "
--	--------

Repas portage vendus au CCAS

- Déjeuner sans boissons	6,50 "
- Déjeuner avec lait	6,70 "
- Déjeuner avec vin	7,13 "
- Dîner sans boisson	4,50 "

Plats cuisinés:

- Repas complet	5,31 "
- Plat garni	3,89 "
- Repas froid	4,69 "

Centre de loisirs:

-Enfant	3,20 "
- Encadrement	4,93 "
- Centre aéré	4,50 "

Monsieur Marty demande ce qui explique l'augmentation incohérente entre les divers types de repas et où en sont les communes de Firmi et Aubin. Monsieur Reuilles explique que ces tarifs résultent d'une approche du gestionnaire sur la réalité des prix ; en ce qui concerne les communes voisines on va préparer une démarche commerciale pour le moment où on aura le nouvel outil de travail.

Pour Monsieur Tieulié le choix politique qui a été fait n'a pas été le bon, il va peser sur les finances de la ville et cela se confirme ; il avait préconisé une DSP dans laquelle le personnel aurait été conservé et les finances de la ville préservées

Monsieur Reuilles clôture le débat en indiquant que le choix a été fait, on ne reviendra pas sur cette décision, on en tirera les conclusions à l'usage.

Ces tarifs sont adoptés par 20 voix pour et 6 abstentions.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame FRANCES propose les tarifs suivants :

Foires- Marchés- Camions- Animations

Marchés . le m ²	0,38 "
Foires . le m ²	0,65 "
Fêtes . le m ²	0,75 "
Animations exceptionnelles . le m ²	0,82 "
Branchement électrique (camion)	2,80 "
Camion magasin : la place	210,00 "
Frais de dossier	60,00 "
Marché chrysanthèmes (hors commune) (Par jour et limité à 3 jours)	23,00 "

Marché de Noël

Un jour	35,00 "
Deux jours	50,00 "
Branchement électrique pour chauffage (par jour)	10,00 "

Expo parterres et jardins

1 parapluie (commerçants de Decazeville)	9,00 "
1 parapluie (hors Decazeville)	21,00 "

Chapiteaux- cirques

Moins de 150m ² : 1 ^o jour	34,00 "
Moins de 150m ² : 2 ^o jour	27,00 "
De 151 à 900m ² : 1 ^o jour	145,00 "
De 151 à 900m ² : 2 ^o jour	75,00 "
Plus de 900m ² : 1 ^o jour	290,00 "
Plus de 900m ² : 2 ^o jour	145,00 "
Caution	150,00 "

Exposition voitures

Exposants du Bassin	50,00 "
Autres	100,00 "

Circuit moto

Tarif annuel	1 050,00 "
--------------	------------

Terrasses

Terrasse fermée : Tarif annuel . le m ²	26,00 "
Terrasse ouverte utilisée à l'année	16,00 "
Terrasse ouverte utilisée l'été	12,50 "
Terrasse démontée régulièrement	10,00 "

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

LOCATION DE SALLES

Monsieur MAUREL propose les tarifs suivants :

Le Laminoir 1	Sans chauff	Avec chauff
- Conférence	100 "	200 "
- Salon . Expo vente	500 "	700 "
- Spectacle . quine	350 "	450 "
- Spectacle repas . Conférence repas	450 "	550 "
- Spectacle organisé par un professionnel	600 "	700 "
- Spectacle gratuit organisé par une association de la ville (1fois par an)	175 "	225 "
- Bourses aux collections (associations de la ville)	175 "	225 "
- Caution	500 "	500 "

Le Laminoir 2

En fonction du demandeur (local ou extérieur) de l'utilisation et des conditions matérielles de location	Pour des manifestations exceptionnelles : 100 " / tranche utilisée
--	---

Espace Yves Roques

- Location de la salle	180 "
- Répétitions, journée complémentaire sans modification de la configuration	80 "
- Utilisation de la technique(sono, éclairage)	60 "
- Caution	500 "

Salle de sport de Jean Macé

	100 "
--	-------

Salles de Fontvernhes

- Participation aux frais de chauffage (A partir de 4 h d'utilisation par semaine)	150 " par mois de novembre à Avril
--	------------------------------------

Salles André Cayrol

	Sans chauffage	Avec chauff
- Utilisation à but lucratif	25 "	40 "

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

➤ **EAU POTABLE**

Madame BOCQUET informe que la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, article 57 et l'article L.2224-12-4 du CGCT interdit, à compter du 1^{er} janvier 2010, d'appliquer des tarifs dégressifs. La tarification dégressive par tranche doit donc être supprimée pour les gros consommateurs.

Toutefois, des catégories d'usagers peuvent être instaurées. Les prix des abonnements et du m³ varieront en fonction de ces catégories.

Elle propose d'instaurer 2 catégories d'usagers :

- Catégorie 1 : Usage domestique et branchements disposant d'un compteur inférieur au diamètre 60 mm
- Catégorie 2 : Usage industriel et hospitalier nécessitant un compteur supérieur ou égal au diamètre 60 mm

TARIFICATION :

▪ **Partie fixe annuelle :**

- **Catégorie 1 :**

Compteur diamètre 15 mm : 28,50 € HT
 Compteur diamètre 20 mm : 31,00 € HT
 Compteur diamètre 25 mm : 35,00 € HT
 Compteur diamètre 30 mm : 40,00 € HT
 Compteur diamètre 40 mm : 44,00 € HT

- **Catégorie 2 :** 1 500 € HT

▪ **Prix au m³ :**

- **Catégorie 1 :** 1,50 € HT

- **Catégorie 2 :** 1,20 € HT

➤ **EAU BRUTE** : 0,46 € HT le m³

➤ **COMMUNES EXTERIEURES** :

- Redevance de prélèvement : 0,07 € le m³

Monsieur MARTY souligne que pour une moyenne annuelle de 120 m³ le prix de l'eau, assainissement compris, est à 3,56 €, un des plus chers du département.

Monsieur Reuilles est conscient du problème, raison pour laquelle il n'y a pas eu d'augmentation.

Les tarifs de l'eau sont adoptés par 20 voix pour et 6 abstentions.

CONCESSIONS	
30 ans - le m ²	56,00 "
50 ans - le m ²	112,00 "

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

ADMISSIONS EN NON VALEUR ó BUDGET DU SERVICE DES EAUX

Au vu des états fournis par le Trésorier, Monsieur Reuilles propose d'admettre en non valeur les sommes qui n'ont pu être recouvrées et qui s'élevaient, pour le budget du service des eaux, à :

Exercice 1997 í í í í í . 403,46 €
 Exercice 1998 í í í í í 836,15 €
 Exercice 1999 í í í í í 614,46 €
 Exercice 2000 í í í í í 734,75 €
 Exercice 2001 í í í í í 3 828,26 €

Exercice 2002	í	í	í	í	í	3 865,70	þ
Exercice 2003	í	í	í	í	í	593,44	þ
Exercice 2004	í	í	í	í	í	261,40	þ
Exercice 2005	í	í	í	í	í	1 502,36	þ
Exercice 2006	í	í	í	í	í	147,56	þ
Exercice 2007	í	í	í	í	í	486,25	þ
Exercice 2008	í	í	í	í	í	189,44	þ

13 463,23 þ

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Décide**, à l'unanimité, d'admettre en non valeur les sommes ci-dessus désignées.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur Reuilles le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

- **Comité des Festivités Decazevilloises..** : 20 000 þ pour l'organisation des fêtes de septembre
- **Bassin d'Environnement** í í í í í í í í .. : 1 000 þ pour les manifestations de fin d'année sur la commune

VENTE DE TERRAIN A Monsieur Bruno HAMILKA

La Mairie est propriétaire d'un terrain de 195 m² situé à Fareyres le Haut section BK n^{os} 792 et 794. Monsieur Bruno HAMILKA souhaiterait acquérir ce terrain qui est situé en contrebas de sa propriété.

Monsieur Reuilles propose de vendre cette parcelle au prix de 9,40 þ le m², soit 1 833 þ, conformément à l'avis des Domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve cette vente
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

AVENANT n°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CUISINE CENTRALE AVEC AM-PM ARCHITECTES

Par décision n° 66/2006 du 13 décembre 2006 a été approuvé le marché de maîtrise d'œuvre passé avec AM-PM Architectes pour la construction de la cuisine centrale.

Le forfait provisoire de rémunération était de 92 610,00 þ soit 10,29% d'un montant de travaux fixé provisoirement à 900 000 þ.

Par délibération du 19 mai 2009 le conseil municipal a approuvé les marchés de travaux dont le montant total s'élève à 1 257 755,17 þ.

Le forfait définitif de rémunération est donc porté à 1 257 755,17 þ x 10,29% soit 129 423,01 þ.

Sur proposition de Monsieur Reuilles le conseil municipal, par 20 voix pour et 6 contre:

- Approuve l'avenant au marché qui modifie le forfait de rémunération
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant

Les élus regrettent que cet avenant n'ait pas été proposé au moment de l'adoption des marchés de travaux.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TEMPS LIBRE EN CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur TARAYRE rappelle qu'en 1999 le conseil municipal avait décidé de développer sa politique en faveur des loisirs et temps libre des jeunes de 6 à 16 ans et avait signé, pour une durée de 3 ans (1999 à 2001), un Contrat Temps Libre avec la CAF.

Compte tenu des résultats de cette coopération le conseil municipal avait décidé de renouveler ce contrat en 2002 pour une nouvelle période de 3 ans (2002 à 2004) avec, en 2004, un avenant d'intégration de nouvelles actions.

En 2005 a été signé un avenant de prolongation du contrat de 1 an.

En 2006 le contrat a été renouvelé pour 3 ans (2006 à 2008)
 Ces Contrats Temps Libres ont été transformés en Contrats Enfance Jeunesse.
 Il propose de renouveler notre Contrat Temps Libre (CTL) en Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période du 1/1/2009 au 30/6/2010

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat

PARTICIPATION AUX FRAIS DE RAVALEMENT DE FACADES ANNEE 2009

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 juin 2000, avait décidé, pour les immeubles ne rentrant pas dans le périmètre de l'opération façades financée par la communauté de communes, de participer aux frais de ravalement de façades pour un montant de 10% des travaux plafonné à 770 € par immeuble.

Compte tenu de ces données, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les aides suivantes pour l'année 2009 :

NOM	Adresse des travaux	Montant des travaux	Montant de l'aide
BONAFE Alain	13 bis avenue Laromiguière	7 635,03 €	763,50 €
CHAUZY- CLAIRET Agnès	91 rue Cayrade	16 962,29 €	770,00 €
PASSEMAR Alain	825 chemin des Crêtes	11 555,24 €	770,00 €
SARDI Christiane	1080 route de Nantuech	18 106,44 €	770,00 €
SOULIE Jean	Igue de Vialarels	11 268,00 €	770,00 €
TOTAL			3 843,50 €

BUDGET RESIDUS URBAINS : CLOTURE ET INTEGRATION DANS LE BUDGET GENERAL

Madame Bocquet rappelle que le budget « Résidus Urbains » a été créé pour l'aménagement et la gestion de la décharge de Romiguière. Celle-ci a été fermée et réhabilitée. Les emprunts contractés ont été soldés.

Elle propose de clôturer ce budget et d'intégrer les résultats dans le budget général de la commune 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette proposition
- Donne mandat à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes pièces concernant ce dossier

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2010

Le Conseil Municipal, vu la loi n° 88.13 du 5 janvier 1988, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2010 dans la limite du quart des crédits inscrits sur l'ensemble de la section d'investissement de l'exercice 2009 et ce avant le vote du budget primitif 2010.

REMPACEMENT DE MADAME BEKADDOUR

Suite à la démission de Madame Bekaddour Monsieur Reuilles propose de la remplacer comme suit:

- Au conseil d'administration du lycée : Odile TRATAPEL
- A la caisse des écoles : Odile TRATAPEL
- A la commission des affaires scolaires : Odile TRATAPEL
- A la commission animation, foires et marchés : Joël MAUREL

Cette proposition est adoptée par 20 voix pour, 5 abstentions, Monsieur Tieulié ne participant pas au vote.

AVIS SUR LA DEMANDE DE LA SARL B&CM

La SARL B & CM a fait une demande de régularisation de l'autorisation d'exploiter un atelier de traitement de minéraux par broyage et calcination sur la commune de Viviez.

Une enquête publique a été prescrite du 16 novembre au 16 décembre 2009; le conseil municipal doit émettre un avis sur cette demande.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable à cette demande sous réserve du respect des normes en matière de bruit au regard du voisinage, en matière de rejet des eaux usées et en matière de rejet atmosphérique.

REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pour répondre à l'appel de l'association des petites villes de France (APVF) et à la mobilisation générale des Maires, pour défendre la décentralisation.

Alors que le projet de finances pour 2010 prévoit déjà la suppression de la taxe professionnelle, les projets du gouvernement font courir un risque majeur pour les finances locales et la décentralisation alors même que celle-ci devrait être consolidée et amplifiée.

En conséquence, le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 5 abstentions (Mrs Marty, Dumas, Mmes Rey, Querbes, Dieudé) et une voix contre (Mr Tieulié pour qui la réforme de la taxe professionnelle et le toilettage des collectivités sont obligatoires):

FORMULE le vœu que le Département et la Région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ; nécessité absolue de maintenir les financements croisés.

EXPRIME son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune.

SOUHAITE que la définition de périmètres des intercommunalités et de détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires.

APPELLE le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services public de proximité et comme pilier de notre démocratie.

Séance levée à 19h 15